

10455/18

(OR. en)

PRESSE 38
PR CO 38

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3628^e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 25 juin 2018

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante pour les affaires étrangères et la
politique de sécurité

P R E S S E

CONTENTS¹

ITEMS DEBATED

Security and defence cooperation	4
EU-NATO cooperation	4
Yemen	5
Horn of Africa and the Red Sea	5
EU Global Strategy	6
Jordan	6

OTHER ITEMS APPROVED

FOREIGN AFFAIRS

– EU priorities at the United Nations and 73rd United Nations General Assembly (September 2018 – September 2019).....	7
– Council Conclusions on Sahel/Mali	7
– Relations with Israel	8
– Sanctions against Myanmar/Burma	8
– Extension of mandate of EU Special Representatives	8
– Sanctions against Venezuela	9

COMMON SECURITY AND DEFENCE POLICY

– Common set of governance rules for PESCO projects	10
– Military requirements for military mobility within and beyond the EU	10
– Progress Catalogue 2018	10

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

DEVELOPMENT

–	EU cooperation with cities and local authorities in third countries	11
---	---	----

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Coopération en matière de sécurité et de défense

Les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense ont discuté de la coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense. Ils ont évoqué les initiatives-clés dans le domaine de la défense, notamment la coopération structurée permanente (CSP), la mobilité militaire, les initiatives proposées dans le contexte du futur cadre financier pluriannuel, à savoir le Fonds européen de la défense et la facilité européenne pour la paix, la lutte contre les menaces hybrides et l'importance du renforcement de la résilience de l'UE face à ces menaces, ainsi que le développement des capacités civiles.

Le Conseil a adopté des conclusions sur la sécurité et la défense. Il a également adopté une décision établissant des règles de gouvernance pour les projets lancés dans le cadre de la CSP et a approuvé la première partie générale des besoins militaires pour la mobilité militaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

[Conclusions du Conseil sur la coopération en matière de sécurité et de défense \(communiqué de presse, 25/6/2018\)](#)

[Coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense \(informations générales\)](#)

Coopération UE-OTAN

En vue du prochain sommet avec l'OTAN (11 et 12 juillet), les ministres des affaires étrangères et de la défense ont également procédé à un échange de vues sur la coopération UE-OTAN avec le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg. Dans le contexte des difficultés apparues récemment dans les relations transatlantiques, ils ont souligné la bonne collaboration qui continue de régner entre les deux organisations, en pleine complémentarité, dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ils ont souligné les importants progrès accomplis sur les 74 actions concrètes mettant en œuvre la déclaration conjointe de juillet 2016 du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'OTAN. Ils ont préconisé une intensification de la coopération, notamment en matière de mobilité militaire et dans la lutte contre les menaces hybrides.

Yémen

Au cours du déjeuner, les ministres ont discuté de l'évolution récente de la situation au Yémen avec M. Martin Griffiths, l'envoyé spécial des Nations unies pour le Yémen, qui leur a exposé son plan de paix. Les ministres ont échangé leurs vues sur les efforts déployés actuellement par l'UE, y compris la communication politique, et notamment sur le dialogue régional avec l'Iran au sujet du Yémen, ainsi que sur l'aide humanitaire et au développement. Il ont étudié les moyens de renforcer le processus conduit par les Nations unies.

Le Conseil a adopté des conclusions sur le Yémen dans le contexte de la récente intensification des opérations militaires à l'intérieur et autour du port de Hodeidah, par lequel transitent 70 % des importations de denrées alimentaires du Yémen. Plus de vingt-deux millions de personnes, soit 80 % de la population du pays, ont besoin d'une protection ou d'une aide humanitaire.

L'UE a rappelé qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit et a souligné son ferme soutien à M. Griffiths et aux efforts qu'il déploie pour faire émerger une solution politique sans exclusive. L'UE continuera de dialoguer avec toutes les parties au conflit et se tient prête à renforcer son action au Yémen, y compris pour ce qui est d'acheminer l'aide humanitaire dans tout le pays et de mobiliser l'aide au développement afin de financer des projets dans des secteurs critiques.

Le Conseil a souligné que seules des négociations avec la participation effective de toutes les parties concernées, y compris la société civile, les femmes et les jeunes, peuvent permettre de parvenir à une paix durable. C'est pourquoi l'UE soutient les efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies pour relancer le processus politique et en particulier son intention de reprendre des négociations politiques sans exclusive dès que possible.

Corne de l'Afrique et mer Rouge

Le Conseil a également débattu de la Corne de l'Afrique et de la mer Rouge et a adopté des conclusions à ce sujet. Les ministres des affaires étrangères ont insisté sur l'importance stratégique que revêt la région pour l'UE. Ils ont affirmé leur soutien aux efforts visant à créer un forum régional organisé et inclusif pour le dialogue et la coopération sur le pourtour de la mer Rouge.

[Conclusions du Conseil sur la Corne de l'Afrique/la mer Rouge \(conférence de presse, 25/6/2018\)](#)

Stratégie globale de l'UE

Le Conseil a passé en revue la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE sur la base du deuxième rapport sur l'état des travaux à ce sujet. Les ministres se sont félicités des progrès importants réalisés et ont appelé à poursuivre la mise en œuvre dans tous les domaines prioritaires recensés dans la stratégie.

[Mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, année 2 \(pdf\)](#)

[Stratégie globale de l'UE \(site web\)](#)

Jordanie

Le Conseil a discuté de la Jordanie à la suite de la visite que la haute représentante, M^{me} Federica Mogherini, y a effectuée les 9 et 10 juin 2018. Les ministres ont fait part de leur ferme soutien à ce pays, l'un de ceux qui sont le plus touchés par la crise en Syrie, qui accueille plus de 657 000 réfugiés syriens (9 % de la population jordanienne).

Les ministres ont fait le point sur les relations entre l'UE et la Jordanie, y compris la coopération socioéconomique dans le cadre du partenariat UE-Jordanie. Ils ont exprimé l'importance de maintenir le niveau élevé de l'aide accordée au pays, qui se trouve confronté à un moment critique tant sur le plan politique que sur le plan économique. Ils ont insisté sur le fait qu'il était important d'aider le nouveau gouvernement à poursuivre sur la voie des réformes économiques et sociales.

[Réponse de l'Union européenne à la crise des réfugiés syriens en Jordanie \(site du SEAE\)](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Priorités de l'UE aux Nations unies et à la 73^e Assemblée générale des Nations unies (septembre 2018 - septembre 2019)

Le Conseil a approuvé des conclusions sur les priorités de l'UE aux Nations unies et à la 73^e Assemblée générale des Nations unies (AGNU). Il y expose comment, dans un monde changeant et imprévisible, l'UE œuvrera à renforcer le multilatéralisme.

L'UE aura pour principale priorité d'aider les Nations unies à traverser une période de changement, et de transformer ainsi l'attachement de l'UE au multilatéralisme en un programme d'action multilatéral. Pour la 73^e AGNU, l'UE mettra l'accent sur la paix et la prévention des conflits, sur un programme commun positif avec la promotion et la protection des droits de l'homme au cœur du multilatéralisme, ainsi que sur un engagement mondial en expansion sur des sujets tels que l'action climatique, l'environnement, les migrations, la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes de destruction massive.

Ces conclusions mettent aussi en évidence le fait que les partenariats et la communication sont essentiels pour parvenir à un multilatéralisme solide au niveau national, là où il est le plus important. Elles soulignent l'importance que revêt l'existence d'un partenariat stratégique global entre l'UE et les Nations unies.

[Priorités de l'UE aux Nations unies et à la 73^e Assemblée générale des Nations unies \(septembre 2018 - septembre 2019\)](#)

[L'UE à l'Assemblée générale des Nations unies](#)

Conclusions du Conseil sur la région du Sahel/Mali

Le Conseil a adopté des [conclusions sur la région du Sahel/Mali](#). Le Conseil a réaffirmé l'engagement stratégique global de l'UE en faveur de la région du Sahel. Le Conseil a réaffirmé que l'UE continuera à soutenir les efforts de stabilisation des pays du G5 Sahel, en tant que base pour le développement du Sahel. Il a également appelé au renforcement de la coordination avec tous les acteurs internationaux concernés, afin de lutter contre les causes profondes des défis multiples auxquels la région est confrontée et de promouvoir le développement durable et inclusif de celle-ci.

En ce qui concerne la situation au Mali, le Conseil a souligné la nécessité de progresser de manière systématique dans la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation. Le Conseil a réaffirmé la volonté de l'UE de soutenir le Mali dans le processus électoral qui s'y déroulera prochainement et de l'accompagner dans les efforts qu'il déploie pour améliorer la sécurité et le développement du nord et du centre du pays.

Relations avec Israël

Le Conseil a adopté la décision relative à la signature et à l'application provisoire d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre l'Union européenne et Israël afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'UE.

Sanctions à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie

Compte tenu de la situation au Myanmar/en Birmanie, [le Conseil a institué des mesures restrictives à l'encontre de sept personnes](#). Ces sanctions consistent en un gel des avoirs et une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE.

Les personnes visées par les sanctions sont des officiers des forces armées (Tatmadaw) et de la police des frontières du Myanmar/de la Birmanie, inscrits sur la liste pour avoir participé ou avoir été liés aux atrocités et aux graves violations des droits de l'homme commises contre la population rohingya dans l'État de Rakhine durant le second semestre de 2017. Ces actes comprennent des exécutions extrajudiciaires, des violences sexuelles et l'incendie systématique des maisons et des bâtiments des Rohingyas.

Le 26 avril 2018, le Conseil a prorogé et renforcé l'embargo sur les armes imposé par l'UE au Myanmar/à la Birmanie et a interdit la fourniture d'une formation militaire aux forces armées du Myanmar/de la Birmanie, ainsi que la coopération militaire avec celles-ci. Il a également adopté un cadre juridique concernant des mesures restrictives ciblées à l'encontre de certaines personnes des forces armées (Tatmadaw) et de la police des frontières du Myanmar/de la Birmanie, ce qui permettra, si ces crimes devaient rester impunis, d'imposer des sanctions individuelles.

[Conclusions du Conseil sur le Myanmar/la Birmanie, 26 février 2018](#)

[Relations de l'UE avec le Myanmar/la Birmanie \(fiche d'information\)](#)

Prorogation du mandat des représentants spéciaux de l'UE

Le Conseil a prorogé le mandat de six représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE):

- M. Lars-Gunnar Wigemark voit son mandat de RSUE pour la Bosnie-Herzégovine prorogé de 14 mois, jusqu'au 31 août 2019. M. Wigemark avait été nommé RSUE pour la Bosnie-Herzégovine le 1^{er} mars 2015.
- M. Peter Burian voit son mandat de RSUE pour l'Asie centrale prorogé de 20 mois, jusqu'au 29 février 2020. M. Burian avait été nommé RSUE pour l'Asie centrale le 15 avril 2015.

- M. Alexander Rondos voit son mandat de RSUE pour la Corne de l'Afrique prorogé de 20 mois, jusqu'au 29 février 2020. M. Rondos avait été nommé RSUE pour la Corne de l'Afrique le 1^{er} janvier 2012.
- M^{me} Nataliya Apostolova voit son mandat de RSUE pour le Kosovo prorogé de 20 mois, jusqu'au 29 février 2020. Mme Apostolova avait été nommée RSUE pour le Kosovo le 4 août 2016.
- M. Ángel Losada Fernández voit son mandat de RSUE pour le Sahel prorogé de 20 mois, jusqu'au 29 février 2020. M. Losada Fernández avait été nommé RSUE le 1^{er} novembre 2015.
- M. Toivo Klaar voit son mandat de RSUE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie prorogé de 20 mois, jusqu'au 29 février 2020. M. Klaar avait été nommé RSUE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie le 13 novembre 2017.

Les RSUE assurent la promotion des politiques et des intérêts de l'UE dans certaines régions et certains pays ainsi que des questions qui préoccupent ou intéressent tout particulièrement l'UE. Ils jouent un rôle actif dans les efforts déployés pour consolider la paix, la stabilité et l'État de droit. Les premiers représentants spéciaux de l'UE ont été nommés en 1996. Actuellement, huit RSUE appuient l'action de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini. Outre les six personnes susmentionnées, on compte parmi eux un représentant spécial pour les droits de l'homme et un autre pour le processus de paix au Proche-Orient.

Sanctions à l'encontre du Venezuela

Le Conseil a décidé d'instaurer des [mesures restrictives contre 11 personnes occupant des fonctions officielles](#). Les personnes figurant sur la liste sont responsables de violations des droits de l'homme et d'atteinte à la démocratie et à l'État de droit au Venezuela. Les mesures en question comprennent une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs.

Cette décision s'inscrit dans le prolongement direct des conclusions du Conseil adoptées le 28 mai 2018, dans lesquelles il appelait à imposer de nouvelles mesures restrictives, ciblées et réversibles, conçues de manière à ne pas nuire à la population vénézuélienne, en réaction à l'élection présidentielle tenue récemment au Venezuela.

Cette décision porte à 18 le nombre total de personnes faisant l'objet de sanctions en raison de la situation au Venezuela. Les mesures restrictives visent à contribuer à la recherche de solutions communes démocratiques susceptibles d'assurer la stabilité politique du pays et de lui permettre de répondre aux besoins pressants de la population.

[Conclusions du Conseil sur le Venezuela \(communiqué de presse, 28 mai 2018\)](#)

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Ensemble commun de règles de gouvernance pour les projets CSP

Le Conseil a adopté une [décision du Conseil établissant un ensemble commun de règles de gouvernance pour les projets de la coopération structurée permanente \(CSP\)](#), avec les voix des États membres participant à la CSP (les droits de vote se limitant aux seuls États membres participant à la CSP).

Parmi les aspects les plus importants de cette décision figurent les rôles et responsabilités des membres de projet, des coordinateurs de projet et des observateurs ainsi que le rôle du secrétariat de la CSP. La décision du Conseil peut être adaptée si nécessaire afin de prendre en compte les conditions générales de participation des États tiers à des projets donnés.

Besoins militaires pour la mobilité militaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

Le Conseil a approuvé la première partie générale des besoins militaires pour la mobilité militaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, qui couvre des questions clés telles que les objectifs, le champ d'application et les principes. Quant aux autres besoins, une approche progressive sera appliquée dans le cadre du processus d'approbation: les spécifications techniques concernant l'infrastructure de transport devraient être définies d'ici le début du mois de juillet et l'identification, sur un plan géographique, de l'infrastructure nécessaire devrait être achevée au plus tard au troisième trimestre de 2018.

Catalogue des progrès 2018

Le Conseil a approuvé le catalogue des progrès 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, le Comité militaire de l'UE a engagé un processus de planification des capacités militaires (ou "processus relatif à l'objectif global") afin de renforcer au plan militaire la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Le processus relatif à l'objectif global a permis de définir la contribution militaire nécessaire pour atteindre le niveau d'ambition actuel de l'UE dans le domaine de la PSDC, lequel a fait l'objet d'un accord politique, et, à l'aide du catalogue des progrès 2018, d'évaluer précisément les risques opérationnels et politiques causés par les lacunes actuelles en matière de capacités militaires de l'UE. Ce processus a été pour la première fois mené en utilisant la même taxinomie que l'OTAN. Le catalogue des progrès 2018 propose que les objectifs de capacités à fort impact soient réalisés à court et moyen terme par tous les États membres de l'UE et par des initiatives menées en coopération, afin que le niveau d'ambition militaire de l'UE dans le domaine de la PSDC puisse être atteint de manière efficace et réaliste selon une approche progressive.

DÉVELOPPEMENT**Coopération de l'UE avec les villes et les autorités locales des pays tiers**

Le Conseil a adopté des [conclusions sur la coopération de l'UE avec les villes et les autorités locales des pays tiers](#). Le rythme soutenu de l'urbanisation, en particulier en Asie et en Afrique où certaines villes devraient voir leur surface augmenter de 200 % d'ici 2030, pose de graves problèmes. Cela signifie que les objectifs politiques de l'UE ne peuvent être atteints que par l'intermédiaire de partenariats renforcés avec les villes et les autorités locales concernées dans les pays tiers.

Le Conseil souligne avec insistance que le développement urbain durable, tout comme des politiques territoriales et urbaines inclusives, équilibrées et intégrées sont essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le Conseil invite la Commission à soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau local et à utiliser pleinement le cadre politique et tous les instruments disponibles afin d'optimiser efficacement les avantages d'une coopération intensifiée et novatrice avec les villes et les autorités locales dans les pays partenaires.
